



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu ordinaire du 213, rue de l'aréna, Centre communautaire et sportif, Lambton, le mardi 15 octobre 2025 à 10 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Siège #1 - Luc Tourigny
Siège #4 - Alain Villeneuve
Siège #6 - Michel Lamontagne

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Pierre Lemay. Monsieur Yves Deslongchamps, directeur général et greffier-trésorier agit à titre de secrétaire.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

25-10-262 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE PARTICULIER**
- 4 - SUJETS À DISCUTER**
 - 4.1 - Demande d'acquisition d'une partie du lot 5 963 349**
 - 4.2 - Embauche - Opérateur aux travaux publics**
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-10-263 3 - DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE PARTICULIER

4 - SUJETS À DISCUTER

25-10-264 4.1 - Demande d'acquisition d'une partie du lot 5 963 349

ATTENDU QUE Monsieur Gaby Baillargeon a déposé une demande par écrit au conseil de la municipalité le 26 septembre 2025, afin de faire l'acquisition d'une superficie de terrain appartenant à la municipalité;

ATTENDU QUE le site concerné est identifié comme étant le lot 5 963 349, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situé sur la Route 263;

ATTENDU QUE Monsieur Baillargeon souhaite faire l'acquisition d'une partie de ce

lot, afin de désenclaver les lots 5 687 533 et 5 687 534, situé sur la Route 263;

ATTENDU QUE Monsieur Baillargeon devra déposer un plan réalisé par un arpenteur-géomètre, représentant la superficie de la partie du lot qui lui sera cédée;

ATTENDU QUE la superficie demandée sera cédée à Monsieur Baillargeon uniquement après la réception du plan de l'arpenteur-géomètre exigé;

ATTENDU QUE tous les frais et honoraires reliés à la transaction devront être déboursés par Monsieur Baillargeon;

ATTENDU QUE cette partie du lot 5 963 349 lui sera cédée pour la somme de **CENT DOLLARS** (100.00 \$);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu,

QUE le Conseil de la Municipalité consent à céder à Monsieur Baillargeon une partie du lot 5 963 349, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, située sur la route 263, sur réception d'un plan réalisé par un arpenteur-géomètre, illustrant exactement la superficie qu'il souhaite acquérir, et qui lui sera cédée pour la somme de **CENT DOLLARS** (100.00 \$), et autorise M. Yves Deslongchamps, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité, à signer tout document relatif à la transaction.

Proposé par: Michel Lamontagne

Secondé par: Alain Villeneuve

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 - Embauche - Opérateur aux travaux publics

ATTENDU le départ à la semi-retraite d'un membre du personnel des travaux publics au 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE la période d'affichage s'est terminée le 30 septembre dernier;

ATTENDU QUE le comité des Ressources Humaines recommande l'embauche de Monsieur René Campeau au poste d'opérateur aux travaux publics à raison de 40 heures par semaine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE Monsieur René Campeau soit embauché à titre d'opérateur aux travaux publics à la classe 5, échelon 2;

QUE Monsieur René Campeau entre en fonction au sein de la municipalité de Lambton au plus tôt le 10 novembre 2025;

QUE le titulaire du poste doit assumer les obligations prévues à sa description de tâche, au Manuel des employés et au Code de déontologie des employés municipaux et bénéficie des avantages qui y sont mentionnés.

Proposé par: Luc Tourigny

Secondé par: Alain Villeneuve

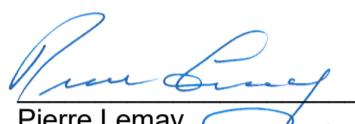
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la séance soit levée, il est 11 h 05

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

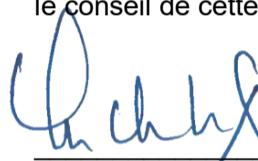


Pierre Lemay
Maire



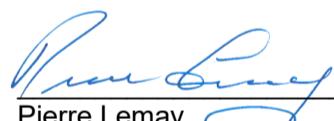
Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.



Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Pierre Lemay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Pierre Lemay
Maire